

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 10 mai 1999 à 20:00 heures à l'hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, Christian Roy, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

■ Résolution pour demande d'exclusion à la C.P.T.A.Q.

■ Demande de l'Âge d'Or.

74-99

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Jeannine Patry,
Secondé par Monsieur Victor Bernard,
et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que l'ordre du jour de la présente session est
adopté tel que présenté.

ADOPTE

75-99

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,
et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que les membres du Conseil reconnaissent avoir
reçu l'avis spécial de convocation de la présente séance
spéciale et approuve le moyen de signification de l'avis comme
s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTE

76-99

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE - DOSSIER 309368

ATTENDU qu'une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été faite par la municipalité pour exclure de la zone agricole de la municipalité une superficie de terrain totalisant 14,79 hectares, dossier numéro 309368;

ATTENDU que le document d'orientation préliminaire de la Commission signé par Monsieur Gary Coupland, vice-président, le 30 mars 1999, mentionne notamment que "la Commission accueillerait **une modification à la présente demande** visant l'exclusion de tout le secteur, en raison de son enclavement partiel sur trois faces, jusqu'aux érablières vers le sud-ouest, notamment parce que l'exclusion de tout ce secteur circonscrit permettrait à la municipalité et à la MRC de planifier le développement dans une perspective d'ensemble, avec, à court terme, l'agrandissement d'une usine contiguë en zone agricole...";

ATTENDU que la municipalité est d'accord avec cette orientation préliminaire et désire modifier sa demande en conséquence.

Proposé par Monsieur Victor Bernard,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier la demande précitée visant l'exclusion de terrain de la zone agricole de la municipalité en demandant l'exclusion de tout le secteur jusqu'aux érablières vers le sud-ouest, le tout, tel que montré sur le plan préparé par Monsieur Yves Thibodeau, arpenteur-géomètre, le 21 avril 1999, sous le numéro 2829 de ses minutes, dont une copie a été transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le 26 avril dernier.

Étant donné la présente modification de la demande d'exclusion, les superficies visées par la demande sont donc les suivantes:

-P369B appartenant à Roland Nadeau et Candide Fortin:5.51
hectares ;
-P369 appartenant à Roland Nadeau et Candide Fortin: 5,61
hectares ;
-P370 appartenant à les Entreprises Perron S.E.N.C.: 13,38
hectares ;
-P371 appartenant à les Entreprises Perron S.E.N.C.: 4,70
hectares ;
-P371 appartenant à les Entreprises Perron S.E.N.C. : 12.70
hectares

Grand total des superficies visées par la demande d'exclusion: 41.9 hectares.

ADOPTE

77-99

DEMANDE - AGE D'OR

Proposé par Monsieur Christian Roy,
Secondé par Madame Jeannine Patry,
et résolu, à l'unanimité des membres du

Conseil, de participer pour un montant de 150,00 \$ pour

la fête des aînés organisé par le Club de l'Âge d'Or de Saint-Victor.

ADOPTE

78-99

LEVÉE DE LA SEANCE SPÉCIALE

Proposé par Monsieur Victor Bernard,
Secondé par Monsieur Christian Roy,
et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la séance spéciale est levée.

ADOPTE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE TRESORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BELANGER